

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

M22- N° 004295

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 03272

Actif

Pensionné(e)

Nom & Prénom : LAHLALI AZZEDDINE

Date de naissance : 12 - 05 - 1952

Adresse : 12 Rue MOUAWAQ FADINE AP 10 2 ème étage

CASABLANCA ANFA

Tél. : 06.23.08.63.97 Total des frais engagés : 356,60 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

*Dr. ELIDRISSI Laïla
Hépato-Gastro-Entérologie
CHU Ibn Rochd Casablanca*

Date de consultation : 19 / 10 / 2022

Nom et prénom du malade : LaHlali AzZedine Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : SIT Pathologie : hypertension

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 24/10/2022

Signature de l'adhérent(e) : LaHlali AzZedine

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19/10/2024			Ces	Dr. ELIDRISSI Hépato-Gastro-Entérologie CHU Ibn Rochd Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>R. BENSERAF 45 - Casablanca</i>	19/10/2022	356,60

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

A diagram showing a 10x10 grid of numbered circles. The grid is bounded by arrows pointing North, South, East, and West. The numbers in the circles follow a specific pattern: starting from the top center (H) with value 1, the sequence goes down to 2, then up to 3, then down to 4, then up to 5, then down to 6, then up to 7, then down to 8, then up to 9, then down to 10, then up to 11, then down to 12, then up to 13, then down to 14, then up to 15, then down to 16, then up to 17, then down to 18, then up to 19, then down to 20, then up to 21, then down to 22, then up to 23, then down to 24, then up to 25, then down to 26, then up to 27, then down to 28, then up to 29, then down to 30, then up to 31, then down to 32, then up to 33, then down to 34, then up to 35, then down to 36, then up to 37, then down to 38, then up to 39, then down to 40, then up to 41, then down to 42, then up to 43, then down to 44, then up to 45, then down to 46, then up to 47, then down to 48, then up to 49, then down to 50, then up to 51, then down to 52, then up to 53, then down to 54, then up to 55, then down to 56, then up to 57, then down to 58, then up to 59, then down to 60, then up to 61, then down to 62, then up to 63, then down to 64, then up to 65, then down to 66, then up to 67, then down to 68, then up to 69, then down to 70, then up to 71, then down to 72, then up to 73, then down to 74, then up to 75, then down to 76, then up to 77, then down to 78, then up to 79, then down to 80, then up to 81, then down to 82, then up to 83, then down to 84, then up to 85, then down to 86, then up to 87, then down to 88, then up to 89, then down to 90, then up to 91, then down to 92, then up to 93, then down to 94, then up to 95, then down to 96, then up to 97, then down to 98, then up to 99, then down to 100.

(Création, remont, adjonction)

fonctionnel, thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Hôpital sans Tabac
Fumer tue

مستشفي بدون تدخين
التدخين يقتل

Casablanca, le :

18/10/22

ORDONNANCE

Docteur :

Lahlahi Azzedine

① Phisifor
99,0 ° 1 gel x 2/jr

X1020 0126
LOT PER

Prix
99.00
LOT: 365
PER: JAN 2025
PPV: 80 DH 00

② Lampol 30
80X2
160,00 mgel 2/jr

LOT: 368
FER: JAN 2025
PPV: 80 DH 00

③ Son restat
97,60 mgel 2/jr

PLACE DE LA SECURITE
CHEROUF
Tel: 0322862245 - Casablanca

PPV 970 DH 60
PER 18.25
LOT 83018-2

356,60

Dr. EEDRISSI Laila
Hépato-Gastro + Endocrinologie
CHU Ibn Rochd Casablanca